

Bettborn, le 28 février 2023.

# AVIS

## *Enquête de commodo et incommodo*

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune Préizerdaul que par arrêté N° 3/22/0301 du 22 février 2023, la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable accorde à la société Post Luxembourg sa l'autorisation pour la modification de l'ensemble d'émetteurs d'ondes électromagnétiques à Folschette ; 14, rue de Bettborn.

Conformément à l'article 16, alinéa 4 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, la présente est affichée pendant 40 jours à la maison communale.

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal,



le bourgmestre,